



# Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets

## SDI Limited

Version Num: 6.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: **12/01/2016**

Date d'impression: **23/03/2016**

date initiale: **Pas Disponible**

L.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

## SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.**

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

<b>Classification DPD</b>	Sans Objet
<b>Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]</b>	Sans Objet

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Éléments pour étiquette CLP</b>	Sans Objet
------------------------------------	------------

<b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>	<b>SANS OBJET</b>
--------------------------------	-------------------

### Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

### Déclaration(s) supplémentaires

<b>EUH210</b>	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
---------------	-----------------------------------------------------

### Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

### Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

## 2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé\*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2. Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
		tablets and alloy powder contains		
1.7440-22-4 2.231-131-3 3.Pas Disponible 4.01-2119555669-21-XXXX	40-70	<u>argent</u>	R52 <sup>[1]</sup>	Sans Objet
1.7440-31-5 2.231-141-8 3.Pas Disponible 4.01-2119486474-28-XXXX	20-30	<u>étain</u>	Sans Objet	Sans Objet
1.7440-50-8 2.231-159-6 3.Pas Disponible 4.01-2119480154-42-XXXX, 01-2119480184-39-XXXX	5-30	<u>cuivre</u>	R52 <sup>[1]</sup>	Sans Objet
1.7440-74-6 2.231-180-0 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	0-0.5	<u>indium</u>	R11 <sup>[1]</sup>	MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES Catégorie 1; H228 <sup>[1]</sup>
1.7440-66-6 2.231-175-3 3.030-001-00-1, 030-001-01-9 4.01-2119467174-37-XXXX, 01-2119459210-49-XXXX	0-0.5	<u>zinc</u>	R15, R17, R50/53 <sup>[2]</sup>	MATIÈRES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES Catégorie 1, Solide Pyrophorique de Catégorie 1, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H260, H250, H400, H410 <sup>[3]</sup>

**Légende:**

1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

## SECTION 4 PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Général</b>	Si ce produit entre en contact avec la peau :
----------------	-----------------------------------------------

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul> <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> <li>▶ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée :</li> <li>▶ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires.</li> <li>▶ Demander au patient de se rincer la bouche avec de l'eau mais de ne pas boire d'eau.</li> <li>▶ Rechercher immédiatement une attention médicale.</li> </ul> <p>Consulter un médecin. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements.</p>
<b>Contact des yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).</li> <li>▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si de la poussière est inhalée depuis la zone contaminée :</li> <li>▶ Encourager le patient à se moucher et s'assurer de voies respiratoires claires.</li> <li>▶ Demander au patient de se rincer la bouche avec de l'eau mais de ne pas boire d'eau.</li> <li>▶ Rechercher immédiatement une attention médicale.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<p>Consulter un médecin. L'ingestion peut conduire à des nausées, une irritation abdominale, des douleurs et des vomissements.</p>

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Non connu.
-------------------------------	------------

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<p>Peut émettre des fumées toxiques. Les marchandises ou objets fabriqués peuvent poser un risque d'incendie lorsque leurs couches extérieures sont constituées de polymères ou lorsque l'emballage inflammable est toujours en place. Certaines substances que l'on trouve dans leur composition peuvent se dégrader ou devenir volatiles lorsqu'elles sont exposées à de fortes températures. Cela peut créer un risque secondaire.</p>

### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyer immédiatement les éclaboussures.</li> <li>▶ Eviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières.</li> <li>▶ Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière.</li> <li>▶ Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer.</li> <li>▶ Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<p>Risque faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider le lieu de son personnel.</li> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières.</li> <li>▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> </ul>

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

- ▶ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage.
- ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination.
- ▶ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Éviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>▶ <b>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</b></li> <li>▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.</li> <li>▶ Éviter les dommages physiques des containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.</li> <li>▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> <li>▶ Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne pas stocker avec des produits incompatibles.</li> </ul> Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE ré emballez PAS.</b> Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.</li> </ul> Conserver en-dessous de 25 deg. C.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Éviter les acides forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv)	argent	Silver (soluble compounds as Ag)	0,01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv) (en espagnol)	argent	Plata (compuestos solubles como Ag)	0,01 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	argent	Argent (métallique)	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)	argent	Argent métallique	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

La directive 91/322/CEE de l'UE indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	étain	Tin (inorganic compounds as Sn) (6)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	étain	Tin and inorganic tin compounds	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	cuivre	Cuivre (fumées) / Cuivre (poussières), en Cu	0,2 mg/m3 / 1 mg/m3	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	indium	Poussières réputées sans effet spécifique	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(TWA (a)); (VME mg/m3 (,)( )5)( ) (a))
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	zinc	Aluminium (fumées de soudage)	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	zinc	Poussières réputées sans effet spécifique	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(TWA (a)); (VME mg/m3 (,)( )5)( ) (a))

**LIMITES D'URGENCE**

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
argent	Silver	0.1 mg/m3	0.1 mg/m3	11 mg/m3
étain	Tin	6 mg/m3	67 mg/m3	400 mg/m3
cuivre	Copper	1 mg/m3	1 mg/m3	45 mg/m3
indium	Indium	0.1 mg/m3	0.1 mg/m3	0.45 mg/m3
zinc	Zinc	1.9 mg/m3	21 mg/m3	120 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
argent	N.E. mg/m3 / Unknown mg/m3 / N.E. ppm / Unknown ppm	10 mg/m3 / 1 mg/m3
étain	Unknown mg/m3 / 400 mg/m3 / Unknown ppm	25 mg/m3 / 100 mg/m3
cuivre	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	100 mg/m3
indium	Pas Disponible	Pas Disponible
zinc	Pas Disponible	Pas Disponible

**DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX****8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié</b>	Les marchandises ou objets fabriqués, dans leur conditionnement d'origine, ne nécessitent généralement pas des contrôles techniques pendant une manipulation ou utilisation normale. Des exceptions sont possibles en cas d'utilisation intensive et d'usure subséquente, pendant des opérations de recyclage ou d'enlèvement lorsque les substances qui se trouvent dans la marchandise peuvent être rejetées dans l'environnement.
<b>8.2.2. Protection Individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.</li> <li>▶ Masque chimique.</li> <li>▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.</li> </ul>
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous
<b>Protection des mains / pieds</b>	Porter des gants imperméables.
<b>Protection corporelle</b>	Voir Autre protection ci-dessous
<b>Autres protections</b>	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. <b>SINON:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protections.</li> <li>▶ Crème écran.</li> <li>▶ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> </ul>
<b>Les risques thermiques</b>	Pas Disponible

**8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Voir section 12

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Pas Disponible		
<b>État Physique</b>	fabriqués	<b>Densité relative (Water = 1)</b>	Pas Disponible
<b>Odeur</b>	Pas Disponible	<b>Coefficient de partition n-octanol / eau</b>	Pas Disponible

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

<b>Seuil pour les odeurs</b>	Pas Disponible	<b>Température d'auto-allumage (°C)</b>	Sans Objet
<b>pH (comme fourni)</b>	Sans Objet	<b>Température de décomposition</b>	Sans Objet
<b>Point de fusion / point de congélation (° C)</b>	Undetermined (>500)	<b>Viscosité (cSt)</b>	Sans Objet
<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)</b>	Undetermined (>900)	<b>Poids Moléculaire (g/mol)</b>	Sans Objet
<b>Point d'éclair (°C)</b>	Sans Objet	<b>goût</b>	Pas Disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans Objet	<b>Propriétés explosives</b>	Pas Disponible
<b>Inflammabilité</b>	Sans Objet	<b>Propriétés oxydantes</b>	Pas Disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Sans Objet	<b>La tension de surface (dyn/cm or mN/m)</b>	Sans Objet
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Sans Objet	<b>Composé volatile (%vol)</b>	Sans Objet
<b>Pression de vapeur (kPa)</b>	Sans Objet	<b>Groupe du Gaz</b>	Pas Disponible
<b>hydrosolubilité (g/L)</b>	Immiscible	<b>pH en solution (1%)</b>	Sans Objet
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Sans Objet	<b>VOC g/L</b>	Pas Disponible

**9.2. Autres informations**

Pas Disponible

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1. Réactivité</b>	Voir section 7.2
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7.2
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Voir section 7.2
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Voir section 7.2
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Voir section 5.3

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Inhalé</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.
<b>Ingestion</b>	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.
<b>Contact avec la peau</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une irritation et des réactions de la peau sont possibles avec des peaux sensibles Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
<b>Yeux</b>	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
<b>Chronique</b>	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

<b>Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>argent</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>étain</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Pas Disponible
<b>cuiivre</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Nil Reported

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

	Inhalatoire (rat) LC50: 0.733 mg/l4 h <sup>[1]</sup>	
	Inhalatoire (rat) LC50: 1.03 mg/l4 h <sup>[1]</sup>	
	Inhalatoire (rat) LC50: 1.67 mg/l4 h <sup>[1]</sup>	
	Orale (rat) LD 50: 300-500 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>indium</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>zinc</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: 1130 mg/kg <sup>[2]</sup>	Pas Disponible
	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	
<b>Légende:</b>	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

<b>CUIVRE</b>	WARNING: Inhalation of high concentrations of copper fume may cause "metal fume fever", an acute industrial disease of short duration. Symptoms are tiredness, influenza like respiratory tract irritation with fever.
<b>ZINC</b>	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.
<b>ÉTAIN &amp; INDIUM</b>	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

<b>toxicité aiguë</b>	☉	<b>Cancérogénicité</b>	☉
<b>Irritation / corrosion</b>	☉	<b>reproducteur</b>	☉
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	☉	<b>STOT - exposition unique</b>	☉
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	☉	<b>STOT - exposition répétée</b>	☉
<b>Mutagenéité</b>	☉	<b>risque d'aspiration</b>	☉

**Légende:** ✘ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification  
✔ - Données nécessaires à la classification disponible  
☉ - Données non disponibles pour faire la classification

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
argent	BCF	336	crustacés	0.02mg/L	4
argent	EC50	48	crustacés	0.00024mg/L	4
argent	EC50	96	Sans Objet	0.001628837mg/L	4
argent	LC50	96	Poisson	0.0012mg/L	2
argent	NOEC	480	crustacés	0.00031mg/L	2
étain	EC50	48	crustacés	0.00018mg/L	5
étain	LC50	96	Poisson	>0.0124mg/L	2
étain	NOEC	168	crustacés	<0.005mg/L	2
étain	EC50	72	Sans Objet	>0.0192mg/L	2
cuivre	BCF	960	Poisson	200mg/L	4
cuivre	EC50	72	Sans Objet	0.013335mg/L	4
cuivre	NOEC	96	crustacés	0.0008mg/L	4
cuivre	EC50	48	crustacés	0.001mg/L	5
cuivre	EC50	96	crustacés	0.001mg/L	5
cuivre	LC50	96	Poisson	0.0028mg/L	2
zinc	BCF	360	Sans Objet	9mg/L	4
zinc	EC50	72	Sans Objet	0.106mg/L	4
zinc	LC50	96	Poisson	0.00272mg/L	4
zinc	EC50	120	Poisson	0.00033mg/L	5
zinc	EC50	48	crustacés	0.04mg/L	5
zinc	NOEC	72	Sans Objet	0.000084981mg/L	2

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**12.4. Mobilité dans le sol**

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Élimination du produit / emballage</b>	Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
<b>Options de traitement des déchets</b>	Pas Disponible
<b>Options d'élimination par les égouts</b>	Pas Disponible

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Étiquettes nécessaires**

Polluant marin	
	aucun

**Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	classe : Sans Objet
	Risque Secondaire : Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet
	Code de classification : Sans Objet
	Étiquette de danger : Sans Objet
	Dispositions particulières : Sans Objet
	quantité limitée : Sans Objet

**Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe ICAO/IATA	Sans Objet
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	Sans Objet
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	Sans Objet
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Sans Objet
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	Sans Objet

**Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet	
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

**Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Sans Objet	
<b>14.2. Groupe d'emballage</b>	Sans Objet	
<b>14.3. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Sans Objet	
<b>14.4. Dangers pour l'environnement</b>	Sans Objet	
<b>14.5. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Sans Objet	Sans Objet
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans Objet

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ARGENT(7440-22-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv)

L'Union européenne (UE) de la Commission de la Directive 2006/15/CE du conseil établissant une deuxième liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle (loelv) (en espagnol)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (allemand)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (bulgare)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (danois)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en anglais)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en espagnol)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (en grec)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (estonien)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (finnois)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (hongrois)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (italien)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (letton)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (lituanien)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (Maltais)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (néerlandais)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (polonais)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (portugais)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (roumain)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (slovaque)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (Slovène)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (suédois)

L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (tchèque)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

**ÉTAIN(7440-31-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La directive 91/322/CEE de l'UE indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

**CUIVRE(7440-50-8) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

**INDIUM(7440-74-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

**ZINC(7440-66-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

**RÉSUMÉ ECHA**

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
argent	7440-22-4	Pas Disponible	01-2119555669-21-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	GHS09, Wng	H319, H335, H372, H314, H317, H370, H332
2	Not Classified, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Sens. 1, STOT SE 1, STOT RE 1, Acute Tox. 4	GHS09, Wng, GHS08, Dgr, GHS05	H319, H335, H372, H314, H317, H370, H332

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
étain	7440-31-5	Pas Disponible	01-2119486474-28-XXXX

l'harmonisation (C & L	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention	Code de Hazard Statement (s)
------------------------	-------------------------------------------	------------------------------	------------------------------

Continued...

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Inventaire)		d'avertissement (s)	
1	Not Classified	Wng, GHS09, GHS02, GHS06, GHS05, GHS03, GHS08, Dgr	H319, H335, H302, H315, H331, H311, H372, H228, H260, H334
2	Not Classified, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 4, STOT RE 1, Flam. Sol. 1, Flam. Sol. 2, Skin Irrit. 2, Resp. Sens. 1	Wng, GHS09, GHS02, GHS06, GHS05, GHS03, GHS08, Dgr	H319, H335, H302, H315, H331, H311, H372, H228, H260, H334

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
cuivre	7440-50-8	Pas Disponible	01-2119480154-42-XXXX, 01-2119480184-39-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	GHS09, Dgr, GHS06, GHS08, Wng, GHS02, GHS07	H371, H315, H319, H335, H228, H300, H317, H330, H372, H361, H302, H332, H351, H360, H373
2	Not Classified, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Aquatic Chronic 3, Acute Tox. 3, STOT SE 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 1, Aquatic Chronic 4, Flam. Sol. 2, Flam. Sol. 1, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 1, STOT RE 2, Repr. 2	GHS09, Dgr, GHS06, GHS08, Wng, GHS02	H371, H315, H319, H335, H228, H300, H317, H330, H372, H361
1	Acute Tox. 4, Carc. 2, Repr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, GHS08, Dgr	H302, H332, H351, H360, H373
2	Acute Tox. 4, Carc. 2, Repr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2	GHS09, GHS08, Dgr	H302, H332, H351, H360, H373

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
indium	7440-74-6	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	GHS02, Dgr, Wng, GHS06, GHS09, GHS05, GHS03, GHS08	H228, H302, H315, H319, H335, H331, H311, H372
2	Not Classified, Flam. Sol. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Flam. Sol. 2	GHS02, Dgr, Wng, GHS06, GHS09, GHS05, GHS03, GHS08	H228, H302, H315, H319, H335, H331, H311, H372

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
zinc	7440-66-6	030-001-00-1, 030-001-01-9	01-2119467174-37-XXXX, 01-2119459210-49-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
2	Not Classified, Pyr. Sol. 1, Water-react. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Aquatic Chronic 4, Self-heat. 2, Water-react. 3, Flam. Sol. 1, Pyr. Liq. 1, Self-heat. 1, Water-react. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS09, Dgr, Wng, GHS01, GHS06, GHS05	H250, H260, H315, H331, H302, H311, H228, H251, H319, H335
2	Not Classified, Pyr. Sol. 1, Water-react. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Aquatic Chronic 4, Self-heat. 2, Water-react. 3, Flam. Sol. 1, Pyr. Liq. 1, Self-heat. 1, Water-react. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	GHS09, Dgr, Wng, GHS01, GHS06, GHS05	H250, H260, H315, H331, H302, H311, H228, H251, H319, H335
1	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H319
2	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H319

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (zinc; indium; cuivre; étain; argent)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (zinc; indium; cuivre; étain; argent)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y

**Légende:**  
 O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire  
 N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

## SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

### Codes pleine de risques de texte et de danger

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical; SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

H228	Matière solide inflammable.
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R11	Facilement inflammable.
R15	Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R17	Spontanément inflammable à l'air.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

#### autres informations

#### Éléments pour étiquette DSD / DPD

Sans Objet

Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

<b>Indications de danger</b>	Sans Objet
------------------------------	------------

#### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 - Protection individuelle des yeux
- EN 340 - Vêtements de protection
- EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
- EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

#### Définitions et abréviations

- PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
- PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
- IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
- IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- FSO : Facteur de sécurité olfactive
- DSENO : Dose sans effet nocif observé
- DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
- TLV : Valeur limite seuil
- LOD : Limite de détection
- OTV : Valeur de seuil olfactif
- FBC : Facteurs de bioconcentration
- IBE : Indice biologique d'exposition

**Permite; Lojic +; GS-80; GS-80 Spherical; F400; New Ultrafine; SDI Admix; SDI Spherical;  
SDI Alloy, and Ultratabs- Alloy powder and Tablets**

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.